

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 MAI 2026

Date de la convocation :
19 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 15

EFFECTIF VOTANT : 15

Etaient présents : FORRIERES Daniel ; MARELLI Céline ; BOUTHORS Christophe ; DESORMAIS Sandrine ; DELMOTTE Clément ; BRICOUT Vanessa ; Sylvain FIEVET ; NOEL Patrick ; LAIGLE Cécile ; CAUCHY Camille ; HARY Laurence ; LAGREE Carine ; MEYER BANSE Véronique ; HERMAN Antoine ; DE-VRIEZE Hélène

Etaient absents : /

OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (CCLE)

Numéro de la délibération : 2026-46

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.10 ;

Vu les résultats du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2026 ;

Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai en date du 30 avril 2026 rappelant l'obligation d'instaurer la Commission de Contrôle des Listes Électorales (CCLE) ;

Considérant que cette commission a pour mission de s'assurer de la régularité des listes électorales, en examinant notamment les inscriptions et radiations effectuées par l'autorité municipale ;

Considérant que pour la commune de Cattenières, la composition réglementaire de cette commission requiert :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- 2 conseillers municipaux appartenant à la seconde liste ;

Le tout pris dans l'ordre du tableau parmi les conseillers prêts à y participer.

Considérant le respect des incompatibilités légales (les membres ne peuvent être ni Maire, ni Adjoint, ni titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales) ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder formellement à la désignation de ces membres pour la durée du mandat, soit 6 ans.

Les conseillers municipaux membres de la commission de contrôle ne peuvent être ni maire, ni adjoint au maire ni être titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Acte la composition de la Commission de Contrôle des Listes Électorales (CCLE) de la commune de Cattenières comme suit :

- A. Conseillers issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, parmi les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission

Nom de la liste : Cattenières avec vous et pour vous		
Titulaire Suppléant	NOM	PRÉNOM
Titulaire 1	NOEL	PATRICK
Titulaire 2	LAIGLE	CECILE
Titulaire 3	DESORMAIS	SANDRINE
Suppléant 1	HARY	LAURENCE
Suppléant 2	BRICOUT	VANESSA
Suppléant 3	FIEVET	SYLVAIN

B. Conseillers issus de la 2^e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission

Nom de la liste : Vers de nouveaux horizons		
Titulaire Suppléant	NOM	PRÉNOM
Titulaire 4	BANSE MEYER	VERONIQUE
Titulaire 5	HERMAN	ANTOINE

ARTICLE 2 : Précise que les membres ainsi nommés siégeront pour la durée du mandat du Conseil Municipal, soit jusqu'au prochain renouvellement général.

ARTICLE 3 : Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai.

Certifié conforme,
 Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
 ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,




Le président de séance,

